

**EXTRAIT**

du registre des Délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires »

**SEANCE DU 26 MAI 2021**

*L'an deux mille vingt et un et le vingt-six mai à 9h30, le Conseil communautaire, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à Valleraugue, sous la présidence de Mr BERTHEZENE Gilles.*

Nombre de Conseillers en exercice :	<b>28</b>
Nombre de Conseillers présents :	<b>24</b>
Nombre de suffrages exprimés :	<b>27</b>
Pour :	<b>27</b>
Contre :	<b>0</b>
Abstention :	<b>0</b>

**Présents** : ABBOU François - ABRIC Bruno - AMASSE Nicole - ANGELI Laurette - BENEFICE Patrick - BERTHEZENE Gilles - BLANCHAUD Marie-Hélène - BOISSON Christophe - BOURELLY Régis - CHEYSSIERE Frédéric - DE LATOUR Henri - EVESQUE Christian - GAUTHIER Joël - LEBEAU Irène - MACQ Madeleine - MACQUART Bernadette - MALAIZE Françoise - MOLHERAC Bernard - MONNOT Michel - REMOND Audrey - ROLAND Dominique - THION Raymond - VALGALIER Régis - VAN PETEGHEM Bertrand.

**Suppléants présents** : BORDARIER Bernard - CHEYSSIERE Frédéric - SERRANO Michel.

**Absents** : BURTET Jean-Luc (procuration à BOISSON Christophe) - MOUNIER Bernard (remplacé par suppléant CHEYSSIERE Frédéric) - PERRIER-REILHAN Floriane - VIGNE Alexandre (procuration à BERTHEZENE Gilles) - ZANCHI Jocelyne (procuration à DE LATOUR Henri).

**Objet : Convention de financement Mission Stéphane Bern/CC CAC-TS**

**Vu** la convention de souscription conclue entre la fondation du patrimoine et la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires du 31 juillet 2020.

**Considérant** que Monsieur Stéphane Bern, dans le cadre de sa mission confiée par le Président de la République, s'est rapproché de la Fondation du Patrimoine afin de procéder au recensement du patrimoine local en péril et de proposer des solutions de financement innovantes pour le restaurer.

**Considérant** que la Française des Jeux organise un tirage spécial « patrimoine » du Loto et met en place un jeu de grattage. Les produits revenant à l'Etat sur ces jeux alimentent un fonds spécial géré par la Fondation du Patrimoine.

**Considérant** que le projet de sauvegarde de l'Observatoire du Mont Aigoual a été sélectionné en 2020 par un comité précisé par Stéphane Bern et réunissant des représentants du ministère de la culture, de la Fondation du patrimoine et de la Française des Jeux, afin de bénéficier notamment des fonds issus des jeux « Mission patrimoine » mis en place par la Française des Jeux et distribués dans son réseau de proximité.

**Considérant** que par la convention ci-joint la Fondation du patrimoine s'engage à accorder une aide financière globale de 48 000€ sur une dépense HT de travaux estimée à ce jour à 757 000 €. Cela correspond aux dépenses prévisionnelles suivantes : désamiantage, reprise de l'ensemble des menuiseries bois, carrelages et enduits, assainissement, aménagement des espaces extérieurs, création d'un ascenseur.

**Considérant** que l'établissement d'une convention entre la Fondation du Patrimoine et la communauté de communes est nécessaire pour régir cette aide.

**Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de fi  
délibération.

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

ID : 030-200034601-20210526-89\_2021-DE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président,  
Gilles BERTHEZENE.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)